

Prix des cartes

Date de validité des cartes :

Du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Carte EHGO : 110,00 € permet de pêcher dans les 91 départements adhérents à la réciprocité interdépartementale.

Adultes : 85,00 € permet de pêcher dans les 25 sociétés réciprocaires sur les 26 sociétés du département (première et deuxième catégorie).

Carte Femme-Découverte : 40,00 € permet de pêcher à une ligne tenue à la main, tous modes de pêche, en 1ère et 2ème catégorie du 1er janvier au 31 décembre et dans les départements adhérents à la réciprocité interdépartementale , sans supplément.

Jeunes de 12 à 18 ans : (Agés 18 ans inclus) 25,00 € permet de pêcher dans tout le département (première et deuxième catégorie), et dans les départements adhérents à la réciprocité interdépartementale, sans supplément.

Carte découverte, jusqu'à 12 ans : (moins de 12 ans au premier janvier 2020) 7,00 € permet de pêcher dans tout le département et dans les départements adhérents à la réciprocité interdépartementale sans supplément, (première et deuxième catégorie) avec une seule ligne tenue à la main, à tous modes de pêche.

Carte journalière : D'une valeur de 15,00 €, elle permet de pêcher sur l'ensemble des AAPMA du département, sauf Gouville sur Mer. Elle donne le droit de pêcher en première et deuxième catégorie, à tous modes de pêche. Elle est valable du 1er janvier au 31 décembre, et est délivrée chez les dépositaires de cartes.

▣ **Carte hebdomadaire** : Elle est valable sept jours consécutifs, dans tous les départements de la réciprocité interfédérale, avec la possibilité de la renouveler. Elle est disponible du 1er janvier au 31 décembre. Il vous en coûtera 35,00 € pour l'obtenir.

Le timbre migrateur : D'une valeur de 50,00 €, il permet la pêche du saumon et de la truite de mer. Il peut-être ajouté sur les cartes adultes, femme-découverte, cartes jeunes de 12 à 18 ans. Pour les dates d'ouvertures et de fermetures, ainsi que les modes de pêche :

[ici](#)